



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
09.11.2010

Date de la convocation des conseillers :  
09.11.2010

point de l'ordre du jour no:  
07

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 19 novembre 2010

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, assisté par la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois « CFL » et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la mise à disposition de la nouvelle gare routière et du parvis de la gare à Esch/Alzette**

Vu la convention du 20 septembre 2010 signée entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, assisté par les « CFL » et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la mise à disposition de la nouvelle gare routière et du parvis de la gare à Esch-sur-Alzette ;

Considérant que l'article 6 de la convention prévoit une indemnité unique au montant de € 667,00 TTC pour frais d'instruction du dossier et rédaction de la convention ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu l'article 3/0125/6430/003 « Loyers, fermages et redevances » du budget de l'exercice 2010 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

la convention précitée entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, assisté par les « CFL » et la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19.11.2010  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre